

SAMSUNG



Galaxy Buds2 Pro

**Du 10 août au
30 septembre 2022**

Offre de lancement

**Un chargeur rapide duo
sans fil offert***



**pour l'achat d'une paire de
Galaxy Buds2 Pro**

*Voir modalités de l'offre au verso ou sur www.samsung.com/fr/offer/. Visuels non contractuels.
DAS Galaxy S22 tête : 1,21 W/kg, DAS tronc : 1,59 W/kg, DAS membres : 2,71 W/kg. **Cheil**

CONDITIONS DE L'OFFRE

Du **10 août au 30 septembre 2022 inclus**, pour l'achat d'une paire de **Galaxy Buds2 Pro** (tous modèles, tous coloris), Samsung vous offre un **chargeur rapide duo sans fil graphite (P-P5400BBEGEU)**.

- Offre valable uniquement sur les produits neufs et non reconditionnés achetés auprès d'un point de vente ou d'un site Internet hors Marketplace⁽¹⁾ et hors Samsung Shop Fr (www.samsung.com/fr).
- Offre valable en France⁽²⁾ et à Monaco, non cumulable avec toute offre Samsung en cours portant sur les mêmes produits.
- Offre valable dans la limite des stocks disponibles.

1 ACHETEZ VOTRE / VOS PRODUIT(S)

Achetez entre le **10 août et le 30 septembre 2022**, votre **paire de Galaxy Buds2 Pro** (tous modèles, tous coloris).

- **Conditions de participation des consommateurs**⁽³⁾ : Une seule participation et une seule paire de Galaxy Buds2 Pro achetée par compte Samsung, par personne physique (même nom, même prénom, même adresse) domiciliée en France⁽²⁾ et à Monaco.
- **Conditions de participation des professionnels éligibles à l'offre**⁽⁴⁾ : Une seule participation et jusqu'à 10 paires de Galaxy Buds2 Pro achetées simultanément (apparaissant sur la même preuve d'achat) par compte Samsung et par professionnel (même raison sociale).

2 CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER EN LIGNE

- Connectez-vous sur le site www.samsung.com/fr/offer au plus tard le **14 octobre 2022 inclus** et sélectionnez l'offre « **Lancement Galaxy Buds2 Pro** ».
- Créez votre compte Samsung ou identifiez-vous si vous avez déjà un compte.
- Complétez le formulaire en ligne et chargez les éléments suivants :
 - **Une photo de la preuve d'achat** datée au plus tard du **30 septembre 2022** (facture ou ticket de caisse) où apparaissent et sont entourés la/les référence(s) du/des produit(s), la date et le prix. Dans le cas d'un achat en ligne, chargez également une copie de l'email de confirmation de commande ou une capture d'écran du récapitulatif de commande, sur lequel apparaissent la référence du/des produit(s) commandé(s) le nom du vendeur, le site internet sur lequel a/ont été commandé(s) le(s) produit(s).
 - **La photo de l'étiquette** présente sur le carton d'emballage de votre/vos produit(s) comportant le code-barres à 13 chiffres et le numéro de série (commençant par Serial No). Assurez-vous que les éléments soient parfaitement lisibles.
 - Si vous êtes un professionnel, en complément des éléments ci-dessus, chargez également **la photocopie d'un justificatif d'activité professionnelle** (inscription au RCS, extrait Kbis de moins de trois mois).
- Validez votre participation en ligne.
- Vous recevrez alors un email de confirmation de votre participation.

3 RECEPTION DE VOTRE CHARGEUR RAPIDE DUO SANS FIL GRAPHITE

Vous recevrez votre chargeur rapide duo sans fil dans un délai de 4 semaines à compter de votre date de participation. Toute participation non effectuée sur le site www.samsung.com/fr/offer ou contenant tout élément illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre, ou envoyée **après le 14 octobre 2022** sera considérée comme non conforme et sera définitivement rejetée. En outre, en cas de tentative de fraude ou de fraude avérée, vous ne pourrez plus bénéficier de futures offres de remboursement de la part de Samsung pendant 3 ans.

⁽¹⁾ Une marketplace désigne une plateforme en ligne mettant en relation un vendeur tiers et des consommateurs en vue de la vente d'un produit.

⁽²⁾ A savoir la France métropolitaine (Corse comprise), les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et les COM zone euro (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin).

⁽³⁾ Est qualifié de consommateur, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ».

⁽⁴⁾ Est qualifié de professionnel, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ». Une seule participation par personne physique et morale justifiant d'une activité professionnelle (même justificatif) et n'ayant pas vocation à revendre les produits achetés. Le siège social doit se situer en France (Corse et DROM-COM compris) ou à Monaco et l'effectif doit être de moins de 100 salariés. Voir les conditions détaillées sur www.samsung.com/fr/offer/.

Toutes les dates sont exprimées suivant le fuseau horaire de la France métropolitaine.

En participant à l'offre, vous acceptez que les informations collectées soient enregistrées et traitées par Samsung Electronics France et ses prestataires aux fins de la gestion de l'opération, dans les conditions décrites dans la Politique de confidentialité de Samsung <http://www.samsung.com/fr/info/privacy/>. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité de ce traitement + 2 ans. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Vous pouvez exercer vos droits en faisant la demande sur <http://www.samsung.com/request-desk>.